

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2694/2020	Objet : Installation de deux conseillers municipaux.

Conseillers en exercice : 25

Présents : 18

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 25

L'an deux mil vingt, le 29 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Jean-Michel CARIGI, conseillers municipaux

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Florence TORRECILLA, François ELIE représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Stéphanie GODEAU JAOUEN représentée par Noémie ARNOFFI, Samantha CRISIAS représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Nicolas BRAGARD, Martine HARBULOT représentée par Margot MAGIN, Danielle METRAL représentée par Jean-Michel CARIGI**Absents** : /

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1 modifié, L.2121-4 et R2121-2 modifié ;**Vu** le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;**Vu** les courriers de Bernard FESNEAU en date du 6 juillet 2020, de Sylvie GERINTE en date du 6 juillet 2020, portant démission de leurs mandats de conseillers municipaux ;**Considérant** qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » ;**Considérant**, par conséquent, que Nicole DELBOSC, candidate suivante de la liste « Marolles Mon Village » et Bernard KAMMERER, candidat suivant de la liste « Vivre Marolles », sont désignés pour remplacer respectivement Bernard FESNEAU et Sylvie GERINTE au conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE 1 : PREND ACTE DE :

- la démission Bernard FESNEAU le 6 juillet 2020 et de l'installation de **Nicole DELBOSC** dans ses fonctions de conseiller municipal,
- la démission Sylvie GERINTE le 6 juillet 2020 et de l'installation de **Bernard KAMMERER** dans ses fonctions de conseiller municipal.

ARTICLE 2 : PREND ACTE du tableau municipal joint à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 29 juillet 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.